

Résolution sur les exécutions au Koweït et à Bahreïn

2017/2564(RSP) - 16/02/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les exécutions au Koweït et à Bahreïn.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Les députés déplorent vivement la décision du Koweït et de Bahreïn de **revenir à la pratique de la peine capitale**. Ils réaffirment leur condamnation du recours à la peine de mort et soutiennent fermement la mise en place d'un **moratoire sur la peine de mort dans l'optique de son abolition**.

Ils demandent aux autorités du Bahreïn de suspendre l'exécution de Mohammed Ramadan et d'Hussein Moosa, et d'assurer un nouveau procès dans le respect des normes internationales.

Parallèlement, le Parlement invite les gouvernements du Koweït et de Bahreïn à :

- délivrer immédiatement une invitation ouverte au rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et à effectuer une visite dans le pays en lui permettant un accès sans entrave aux détenus et à tous les lieux de détention ;
- signer et ratifier le deuxième protocole facultatif au pacte international relatif aux droits civils et politiques qui vise à abolir la peine de mort ;
- se conformer aux normes internationales minimales et réduire le champ d'application et la fréquence de la peine de mort.

Le Parlement prie en outre le Service européen d'action extérieure et les États membres d'intervenir auprès du gouvernement de Bahreïn pour demander la libération de Nabeel Rajab et de toutes les personnes détenues au seul motif de l'exercice pacifique de la liberté d'expression et de réunion.

Parallèlement, les députés appellent à plus de dialogue et à des initiatives bilatérales et multilatérales entre l'Union européenne, ses États membres et les pays du Golfe, y compris le Koweït et Bahreïn, sur des questions relatives aux droits de l'homme, ainsi que dans d'autres domaines d'intérêt mutuel.